

Rapport de gestion 2024

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

2024, grande année de fête du sport et des rencontres, l'olympisme, pourtant, n'efface pas les divers conflits qui ébranlent notre planète, ni, bien heureusement, la vie de notre commune.

Votre Municipalité reste bon pied, bon œil et s'attache à gérer au mieux les intérêts des citoyennes et des citoyens de Chevilly.

Voici les grandes lignes des dossiers traités durant cette année 2024 :

Ecoles :

La croissance de la population dicte le développement de nos structures scolaires, mais la variation bien différente d'une commune à l'autre nous rappelle la difficulté de se projeter vers l'avenir de manière linéaire avec, en plus, le besoin de classes spécifiques pour des élèves aux besoins particuliers. La problématique d'un espace suffisant dédié au sport, salle de gym double ou triple, fait partie des grands chantiers sur la table du CODIR de l'ASI7. L'arrivée de réfugiés en provenance d'Ukraine est également un sujet financier, avec l'encaissement des subventions cantonales y relatives, ainsi qu'une nouvelle répartition des frais scolaires de l'intercommunale adoptée et transparente.

PCI :

Les grandes discussions engagées pour une refonte géographique de la PCI cantonale n'ont pas abouti et le statu quo persiste. La charge financière communale reste stable.

AIPCV :

Un début de saison mal servi par une météo capricieuse pouvait laisser présager d'une fréquentation en baisse. L'adaptation des locations des places du camping et une vente satisfaisante des abonnements à la piscine permettent de boucler une saison de manière positive.

PRU :

L'équipement final de notre point de rencontre d'urgence est actualisé par de nouvelles radios de transmission et une production d'électricité indépendante – génératrice – permet son fonctionnement de manière autonome, à tester régulièrement.

Constructions :

La densification du périmètre construit de notre commune ne présente plus que quelques possibilités de nouveaux logements, entre transformation de fermes ou bâtiments neufs. Quelques dossiers en cours peinent à se concrétiser prônant leur aspect esthétique, mais aussi les finances communales en attente de rentrées de taxes de base – eaux et épuration. Un nouveau règlement sur les émoluments en matière de construction, à l'étude, sera soumis au Conseil général en 2025, permettant une gestion administrative des réalisations de manière rigoureuse et précise.

Le plan d'affectation communal tend à sa fin, sur six oppositions, deux dossiers restent en suspens qui seront traités après validation du Conseil général - janvier 2025 - et du Conseil d'Etat. La question du nombre de places de parc par logement reste également une question ouverte.

Eau, épuration :

Notre réseau d'approvisionnement en eau potable permet la fourniture d'une eau traitée et de qualité. Une nouvelle mesure de la turbidité au captage doit être installée début 2025. La deuxième étape de rénovation des conduites d'eau potable dans le village est à l'étude pour une réalisation en 2026. Et après les fortes précipitations de décembre 2023, une inondation a mis notre réservoir hors service pendant 33 jours, temps nécessaire à sa remise en état et à son nettoyage. La connexion avec les eaux de Moiry nous aura rendu un fier service, assurant un approvisionnement sans interruption notoire. La pompe de circulation sur la conduite de Moiry a néanmoins dû être remplacée.

Le grand chantier de l'épuration régionale avance à son rythme et le règlement à adapter à chaque commune est en cours d'élaboration. Un gros travail face à notre situation lacunaire d'un autre temps...

Pour étayer notre dossier et mieux connaître les points faibles de notre réseau, divers contrôles de canalisations ont été effectués dans l'année, à la recherche d'eaux parasites – EU – et de défauts – EC.

Police :

La Municipalité s'est également attelée à la révision du règlement de police datant de 1948. Il a été approuvé le 13 juin 2024 par notre Conseil général et le 5 août 2024 par le Conseil d'État. Sa mise en application a été fixée au 1^{er} septembre 2024. Il nous permettra d'agir contre les infractions de citoyens peu respectueux de l'ordre et de l'espace public.

Pompiers :

Le service de défense incendie et secours joue toujours son rôle primordial, preuve en est une intervention rondement menée lors d'un sinistre dans notre village ne provoquant que des dégâts matériels dans l'atelier de menuiserie de la rue de l'Eglise.

Les coûts de fonctionnement de ce service restent stables, mais le renouvellement des sapeurs-pompiers volontaires reste problématique et la recherche de nouvelles recrues est à prendre très au sérieux pour assurer des interventions rapides et efficaces.

Social, forêts, parcs et promenades :

L'évolution du domaine social reste un sujet complexe et coûteux. La gestion de certains secteurs, en particulier l'AJERCO, a retenu l'attention de bon nombre de communes, et pour mieux cerner la problématique liée à son fonctionnement tant pratique que financier, un groupe de travail regroupant nos 7 Communes déjà liées sur d'autres fronts – ASI7, EHVV, AIPCV - prendra l'initiative de se renseigner et comprendre une gestion calamiteuse et extrêmement opaque. Une première séance de formation et organisation est prévue en janvier 2025.

La réorganisation des soins à domicile peine à se concrétiser, les réflexions d'amélioration sont en cours.

L'état de nos forêts est lui aussi préoccupant, divers facteurs favorisant la fragilisation des arbres laissent la porte ouverte au dépérissement de certaines essences. Le bostryche sur les résineux, une maladie cryptogamique sur les frênes et la météo impactent tout le milieu.

Une surveillance accrue avec, si nécessaire, l'exploitation des plantes malades demande un suivi particulier.

L'entretien de notre cimetière suscite quelques discussions et la décision a été prise d'engazonner les abords des tombes pour un entretien propre et simplifié. La mise en œuvre, budget à l'appui, se fera au printemps 2025. L'arrachage de deux haies de thuya fait partie de ces travaux. La désaffectation du secteur le plus ancien sera revue ultérieurement.

L'abattage et le remplacement d'arbres en zone habitable est désormais soumis à la Loi fédérale sur les arbres, à la Loi cantonale et à son règlement d'application. Le règlement communal est à élaborer. La demande d'autorisation auprès de la commune est obligatoire par formulaire disponible au greffe. Un recensement des arbres dits remarquables définit la valeur de chaque spécimen. Il peut être consulté au bureau communal.

Routes :

Notre réseau routier subit les outrages du temps et de l'évolution du trafic. La réfection de la route de Cuarnens et de la descente de la Redenne – Moiry - sont les principales réalisations de l'année 2024. La mise en place de la zone 30km/h à l'intérieur du village apporte, en matière de sécurité, l'amélioration souhaitée par la population.

Pour parer à un retour improbable de la neige en hiver, mais garder nos accès routiers dégagés, une nouvelle lame à neige a été remise à notre responsable du service hivernal !

Administration générale :

Il reste à évoquer le travail administratif nécessaire à la bonne marche des affaires communales. Nos collaboratrices toujours très avisées, performantes et de bonne humeur (!) font face à l'augmentation régulière du volume des correspondances et exigences de l'application des nouveaux modes de travail et autres règlements déjà évoqués. Diverses formations leur sont proposées nécessitant disponibilité et intérêt propre à faciliter l'adaptation aux nouveautés.

Pour la bourse communale, la mise en place du plan comptable MCH2 demande à acquérir l'information spécifique que dispensent nos divers organismes cantonaux.

Enfin, la participation active de chaque Municipal dans ses attributions données et en mutualisant leurs forces et leur énergie font qu'une commune fonctionne, avance et évolue positivement. La volonté de vos élus de progresser ensemble en s'engageant pour le bien public répond à la confiance que vous leur témoignez !

Mai 2025, Chevilly.